



CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (France)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

**L'avenir de la politique agricole et alimentaire européenne: les Régions proposent
23 octobre 2008 - Nantes (Région Pays de la Loire)**

DECLARATION DE NANTES

**Bilan de santé: conscientes des enjeux mondiaux,
les Régions européennes proposent une thérapie territoriale**



Les Régions d'Europe réunies à Nantes le 23 octobre 2008 décident de prolonger les travaux initiés par la CRPM sur le rôle des Régions dans une politique européenne agricole, alimentaire et rurale renouvelée et durable qui, à la fois, valorise la grande diversité des territoires et se préoccupe des enjeux d'alimentation à l'échelle mondiale.

Le bilan de santé de la PAC donne la possibilité aux États de faire un pas de plus vers la régionalisation: les États sont invités à saisir cette opportunité. Il n'existe pas en Europe d'exemple d'échec faisant suite au transfert de responsabilités aux Régions dans le domaine de politiques territoriales. État par État, là où cette concertation n'opère pas sur des bases institutionnelles ou régulières, les Régions demandent l'organisation dès à présent d'une négociation avec leur gouvernement central pour décider des modalités d'application au service de l'équilibre territorial des changements introduits par le bilan de santé: modèle de mise en œuvre et répartition équilibrée des aides directes, application du nouvel article 68 (qui remplace l'article 69), réorientation du second pilier à la faveur d'une modulation accrue.

Les Régions réaffirment que l'agriculture n'est pas une activité économique comme une autre car elle nourrit les hommes et entretient les territoires, partout dans le monde. Dans un nouveau contexte de pénurie alimentaire mondiale, il convient de remettre à plat l'ensemble des politiques publiques agricoles, mais aussi les règles de commerce international. À l'échelon européen, il est indispensable de conserver une véritable politique de régulation des marchés agricoles et alimentaires. Il est également nécessaire, pour les producteurs européens, mais aussi pour leurs concurrents des autres pays développés comme des pays en développement, de faire en sorte que les produits de qualité à haute valeur territoriale soient mieux reconnus sur le marché mondial. **Les Régions décident de s'organiser pour faire valoir ces principes dans le cadre de l'OMC.**

Elles seront également vigilantes pour faire en sorte que la **sécurité alimentaire** soit garantie, et que les règles du commerce mondial s'attachent à éradiquer le *dumping* social et environnemental: le même niveau de contrainte doit être progressivement imposé à tous les producteurs.

La CRPM a montré dans une étude détaillée publiée en 2007 la grande disparité du niveau de financement européen dont bénéficient les agriculteurs au titre du premier pilier, selon leur localisation géographique. Après 2013, dans l'esprit du principe de cohésion territoriale inscrit au Traité de Lisbonne, les Régions souhaitent un rééquilibrage du « futur premier pilier ». Elles demandent donc à la Commission européenne d'introduire dans ses instruments d'évaluation la notion **d'étude d'impact territorial**, en complément des études d'impact économique ou environnemental qu'elle réalise déjà.

.../...

Dans ce contexte, à l'occasion de la révision des plans de **développement rural** pour une meilleure prise en compte des nouveaux défis (biodiversité, climat, eau, bioénergie), une régionalisation de ces plans devrait être généralisée dans l'ensemble de l'Union, là où ils sont aujourd'hui mis en œuvre sur une base totalement ou majoritairement nationale. Ces plans devront porter une attention particulière aux axes 3 et 4 du FEADER, ceux qui correspondent réellement à une approche de développement intégré et bénéficient à l'ensemble de la population rurale. Cette régionalisation et cette territorialisation des programmes du deuxième pilier pour la période 2010-2013 préparent la voie à des programmes ruraux post-2013 où ces principes de partenariat avec les Régions seront rendus contraignants par la législation communautaire, au service du principe de cohésion territoriale. Et ce, que la politique de développement rural soit – ou non – intégrée à la future politique de cohésion. Une approche régionale de la PAC (au sens des entités administratives existantes dans chaque État membre) permettra aussi de mieux coordonner les interventions au titre du premier pilier avec celles du second, et éviter ainsi toute contradiction entre les deux instruments, comme c'est malheureusement trop souvent le cas aujourd'hui. Ceci représente d'ailleurs une réelle perspective afin de pouvoir justifier à l'avenir une politique agricole liée au territoire et apporter ainsi une nouvelle légitimité à la PAC aux yeux des citoyens européens.

Si la CRPM a fait office de pionnier sur ce terrain de « la PAC et des Régions », elle n'entend pas poursuivre seule ces objectifs stratégiques. Elle invite les autres réseaux régionaux européens actifs dans le domaine agricole, comme l'AREPO et les Régions libres d'OGM, à la rejoindre selon des modalités à convenir.

Cet ensemble de propositions, enjeux, préoccupations exprimés par les acteurs régionaux européens dessinent un horizon de mobilisation, avec un calendrier et des priorités. Afin d'y contribuer efficacement, l'Assemblée générale de la CRPM a décidé, le 2 octobre 2008, de confier la poursuite des réflexions dans ce domaine à un groupe de travail interne, représentatif dans sa composition de la diversité des territoires à l'échelle européenne.

Les représentants des Régions européennes présents à Nantes s'accordent sur un plan d'action régional pour effectuer en 2009 le *check up* territorial de la PAC:

- Début 2009 : rencontre entre les Secrétaires Généraux des organisations interrégionales actives dans le domaine des politiques agricoles ;
- Printemps 2009 : réunion du groupe de travail CRPM, dédiée aux perspectives de régionalisation dans le cadre du nouveau contexte législatif faisant suite à l'adoption du bilan de santé ;
- Fin 2009 : réunion du groupe de travail CRPM dédiée aux questions commerciales, de qualité et de sécurité alimentaire.

À partir de 2010, d'autres formes d'organisation pourront être envisagées pour poursuivre l'action, avec le double objectif d'influencer la réforme de la PAC post-2013 et d'installer les Régions comme interlocutrices incontournables dans les négociations à l'OMC.

Après les inacceptables émeutes de la faim, les Régions européennes sont convaincues que les objectifs politiques doivent prévaloir à l'élaboration des instruments de soutien à l'agriculture et de la régulation commerciale mondiale. Proches des territoires et des citoyens, elles s'invitent aux nécessaires négociations aux différents échelons.

Les Régions invitent par ailleurs la Commission européenne à développer un partenariat permanent avec elles (au-delà de rencontres ponctuelles comme ce séminaire de Nantes ou de leur participation aléatoire aux différents comités qui conseillent la Direction Générale Agriculture). Les Régions, regroupées au sein de la CRPM, sont disponibles pour étudier les formes que pourrait revêtir ce partenariat permanent et prendront prochainement des initiatives pour concrétiser cet objectif.